
**Chorus Aviation annonce la clôture d'un placement par prise ferme de
débentures non garanties de premier rang à 5,75 %
d'un montant en capital de 75 M\$**

Offrir l'aviation régionale au monde entier

DISTRIBUTION INTERDITE AUX ÉTATS-UNIS OU AUX AGENCES DE PRESSE AMÉRICAINES

HALIFAX, le 6 décembre 2019 – Chorus Aviation Inc. (« Chorus ») (TSX : CHR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a procédé à la clôture de son placement par prise ferme annoncé précédemment de débentures non garanties de premier rang (les « débentures ») d'un montant en capital total de 75 M\$ au prix de 1 000 \$ par débenture (le « placement »). Le produit net tiré du placement sera affecté au financement de la croissance de Chorus Aviation Capital (entreprise de location d'appareils de Chorus), y compris l'acquisition d'appareils qui doivent être ou sont actuellement loués à des tiers, ainsi qu'aux besoins en fonds de roulement et aux besoins généraux.

Les débentures portent intérêt au taux annuel de 5,75 %, payable semestriellement à terme échu le 30 juin et 31 décembre de chaque année, à compter du 30 juin 2020, et elles viendront à échéance le 31 décembre 2024. Elles commenceront à être négociées aujourd'hui à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « CHR.DB.A ».

Sous réserve de l'approbation requise des autorités de réglementation et pourvu qu'il ne se soit produit aucun cas de défaut auquel il n'aurait pas été remédié aux termes de la Convention, Chorus pourra satisfaire à son obligation de rembourser le capital des débentures exigible au moment du rachat ou à l'échéance (ainsi que la prime applicable) par la remise d'actions à droit de vote de catégorie B librement négociables (les « actions de catégorie B ») aux porteurs des débentures (les « porteurs de débentures ») qui sont Canadiens (terme défini dans la *Loi sur les transports au Canada* (les « Canadiens admissibles ») ou d'actions à droit de vote variable de catégorie A (les « actions de catégorie A » et, conjointement avec les actions de catégorie B, les « actions à droit de vote ») aux porteurs de débentures qui ne sont pas des Canadiens admissibles.

Les porteurs de débentures ne peuvent à aucun moment convertir les débentures en actions à droit de vote.

Un syndicat codirigé par Marchés de capitaux CIBC et RBC Marchés des capitaux, composé de Scotia Capitaux Inc., Financière Banque Nationale Inc., Valeurs mobilières TD Inc., BMO Marchés des capitaux, Corporation Canaccord Genuity, Valeurs mobilières Cormark Inc. et Paradigme Capital Inc. (collectivement, les « preneurs fermes »), a agi en tant que preneur ferme dans le cadre du placement. Chorus a accordé aux preneurs fermes une option leur permettant d'acheter, selon les mêmes modalités et conditions, des débentures supplémentaires d'un capital total additionnel de 11,25 M\$, laquelle peut être exercée, en totalité ou en partie, pendant une période de 30 jours suivant la clôture du placement.

Les débentures n'ont pas été ni ne seront inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée et ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis sans être inscrites ou dispensées des exigences d'inscription de cette loi. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres et aucun titre ne peut être vendu dans quelque territoire où cette offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Chorus

Chorus Aviation est un fournisseur mondial de solutions d'aviation régionale intégrées. Sa vision est d'offrir l'aviation régionale au monde entier. Ayant son siège social à Halifax, en Nouvelle-Écosse, elle est formée de Chorus Aviation Capital, une entreprise de location d'avions régionaux de premier plan d'envergure internationale, ainsi que de Jazz Aviation et de Voyageur Aviation, deux entreprises qui exercent leurs activités de manière sûre depuis longtemps et qui sont reconnues pour l'excellence de leur service à la clientèle. Chorus offre une gamme complète de services de soutien liés à l'aviation régionale englobant toutes les étapes du cycle de vie utile d'un avion, notamment l'acquisition et la location, le réaménagement, l'ingénierie, la modification, l'adaptation et la préparation, les vols à contrats, la maintenance des avions et des composants, le démontage et l'approvisionnement en pièces.

Les actions à droit de vote variable de catégorie A et les actions à droit de vote de catégorie B de Chorus sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « CHR ».

Information prospective

Le présent communiqué renferme de l'« information prospective ». On repérera l'information prospective à l'emploi de termes ou d'expressions comme « prévoit », « croit », « pourrait », « estime », « s'attend à », « a l'intention de », « peut », « planifie », « prédit », « éventuel », « en instance », « projette », « devrait » et « suppose » ou de termes ou expressions similaires. En particulier, le présent communiqué comprend de l'information prospective qui porte sur l'affectation prévue du produit net tiré du placement. L'information prospective met en jeu des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont indiqués dans l'information prospective. Ces risques comprennent notamment la réaffectation potentielle de la totalité ou d'une partie du produit net tiré du placement par Chorus pour des raisons d'affaires liées, notamment, aux résultats d'exploitation ou à la disponibilité d'autres occasions d'affaires, ainsi que les facteurs de risque énumérés dans la notice annuelle de Chorus datée du 21 février 2019, les documents publics de Chorus qui sont affichés à www.sedar.com et dans le prospectus simplifié déposé dans le cadre du placement. Les énoncés contenant de l'information prospective et figurant dans le présent communiqué représentent les attentes de Chorus à la date du présent communiqué (ou à la date à laquelle il est indiqué par ailleurs qu'ils ont été formulés) et pourraient changer après cette date. Chorus décline toute intention ou obligation d'actualiser ou de modifier ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information, d'événements postérieurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Personnes-ressources pour les médias :

Manon Stuart, Halifax (Nouvelle-Écosse), 902 873-5054, manon.stuart@chorusaviation.com

Debra Williams, Toronto (Ontario), 905 671-7769 debra.williams@chorusaviation.com

Personne-ressource pour les analystes :

Nathalie Megann, Halifax (Nouvelle-Écosse) 902 873-5094, nathalie.megann@chorusaviation.com